



© CICAD



© CICAD



© CICAD

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

Année 2006

Sommaire

| | |
|---|----|
| • Définition de l'antisémitisme | 3 |
| • Rappel | 4 |
| – Mise en place d'un recensement | |
| – Classifications | |
| • Point sur les dispositifs législatifs, de sensibilisation et de formations mis en place | 5 |
| – Arsenal juridique suisse | |
| – Politiques romandes en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme | |
| • Examen de la situation de l'antisémitisme | 15 |
| • Conclusion | 19 |
| • Remise en cause de la norme pénale antiraciste | 20 |
| • Recommandations | 21 |
| • Annexes | |
| 1. liste des actes antisémites recensés | 23 |
| 2. Quelques exemples dans les médias romands | 32 |
| 3. législation en Suisse | 37 |

La **CICAD**, créée en 1990, représente les communautés juives de Suisse romande sur les sujets liés notamment à l'antisémitisme.

Définition de l'antisémitisme

«Antisémitisme» signifie, dans son acception commune: «une attitude d'hostilité à l'égard des minorités juives, quel que soit, d'ailleurs, le motif de cette hostilité».¹ Cette hostilité peut aller d'une aversion individuelle jusqu'à des formes de persécution idéologiques et institutionnalisées. Ce document est l'occasion de vous livrer le fruit de nos analyses de la situation qui prévaut en Suisse (cf. *Examen de la situation de l'antisémitisme – année 2006*)

Cependant, il nous apparaît nécessaire d'aborder les sources d'une nouvelle forme d'antisémitisme, tel que l'a fait Doudou Diène, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée dans son rapport daté du 12 janvier 2007 et destiné au Conseil des droits de l'Homme.

Doudou Diène écrit: «L'amalgame entre l'État d'Israël et toutes les communautés juives de la diaspora ou vivant en Israël, quelles que soient leur nationalité, l'essentialisation du peuple juif et la non-reconnaissance de sa diversité culturelle, religieuse et politique, sont les sources profondes de cette nouvelle forme d'antisémitisme.»²

1. Encyclopédie Universalis

2. CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME – Application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006, intitulée «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME» - Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène – 12 janvier 2007

Rappel

Mise en place d'un recensement

Depuis octobre 2003, la CICAD veille à informer les différentes communautés et organisations juives de cette initiative visant à:

- collecter, enregistrer et analyser:
 - les témoignages des victimes
 - les documents et textes sur lesquels la CICAD a été alertée

Chaque information est soigneusement répertoriée. Chaque interlocuteur est soumis à un questionnaire rigoureux dont l'objectif est de recueillir le maximum d'information afin de pouvoir, par la suite, les contrôler et les analyser. Chaque cas est traité et la CICAD réagit selon les circonstances.

Il est certain que tous les actes antisémites ne sont pas systématiquement portés à la connaissance de la CICAD, certaines personnes éprouvant une appréhension à témoigner ou ne connaissant pas suffisamment la CICAD.

Classifications

L'ensemble des faits répertoriés se répartit en différents « types d'actes » qui permettent de dégager 3 grandes catégories :

- 1 Actes graves. Atteinte à l'intégrité des gens et des biens. Typiquement : agression, harcèlement, bousculade, menaces ciblées, désacralisation ou profanation, incendies ou destruction de bâtiment, intrusion
- 2 Actes sérieux. Atteintes à la sensibilité des personnes et aux biens. Typiquement: courriers, insultes et injures, graffitis ciblés.
- 3 Actes préoccupants et indicateurs. Typiquement : graffitis non ciblés, propos antisémites divers

Point sur les dispositifs législatifs, de sensibilisation et de formations mis en place en 2006

1- Arsenal juridique suisse

Violence lors de manifestations sportives: publication du règlement sur le traitement des données dans le système d'information³.

Interdiction de périmètre, interdiction de se rendre dans un pays donné, obligation de se présenter à la police et garde à vue d'un maximum de 24 heures: tels sont les nouveaux instruments dont disposeront les forces de sécurité suisses dès 2007 pour agir contre les personnes qui commettent des actes de violence dans les stades et à leurs abords. Toute personne contre qui une telle mesure aura été prononcée pourra être enregistrée dans un système d'information électronique, dont l'exploitation, en particulier eu égard à la protection des données, est réglée dans un règlement de traitement publié aujourd'hui sur Internet par l'Office fédéral de la police (fedpol), dans un esprit de pleine transparence.

Le règlement de traitement fixe les détails de la mise en œuvre de la révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI) et de son ordonnance d'exécution, dont l'entrée en vigueur a été fixée par le Conseil fédéral au 1er janvier 2007. Il décrit l'ensemble du processus de traitement des données, de la communication initiale à l'effacement des données, en passant par leur saisie et leur utilisation, établit les mécanismes de contrôle et règle tous les aspects de la protection et de la sécurité des données. Il fait en outre état des obligations auxquelles doivent se plier les acteurs étatiques, les organisateurs de manifestations sportives et leurs services de sécurité. Fedpol, et plus précisément son Service d'analyse et de prévention (SAP), est l'organe compétent à l'échelon de la Confédération et le maître du fichier.

Dans une prochaine étape, le SAP formera les utilisateurs du système au sein de la Confédération et des cantons et informera ses partenaires auprès des organisateurs sportifs. Le nouveau système d'information entrera en fonction au premier trimestre 2007 dans le cadre d'une phase-pilote menée dans les cantons qui seront le plus mis à contribution, c'est-à-dire ceux où se joueront des matches de l'EURO 08. La mise en exploitation complète, avec tous les blocs de données et tous les utilisateurs, est prévue pour fin 2007. Un comité composé de représentants de la Confédération, des cantons, des associations sportives et des clubs impliqués verra le jour pour accompagner la mise en exploitation. Ce suivi permettra d'améliorer constamment le système d'information et son exploitation au cours de l'année 2007, d'entente avec tous les partenaires impliqués, et de disposer comme prévu d'un outil pleinement efficace avant même le début de l'EURO 08.

Le règlement de traitement du système d'information HOOGAN fera régulièrement l'objet d'actualisations. Il est disponible sur Internet.

Interdiction de périmètre, interdiction de se rendre dans un pays donné, obligation de se présenter à la police et garde à vue d'un maximum de 24 heures: tels sont les nouveaux instruments dont disposeront les forces de sécurité suisses dès 2007

3. Communiqué FEDPOL - 29 décembre 2006

2- Politiques cantonales romandes en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

La CICAD travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des cantons romands. Il s'agit principalement de collaborations avec les Départements de l'instruction publique sur des programmes liés à la transmission de la mémoire de la Shoah.

La problématique de l'antisémitisme contemporain semble, pour sa part, insuffisamment abordée.

De plus, afin de permettre aux lecteurs de ce rapport de disposer d'une information plus complète sur les actions de politique cantonale en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la CICAD a sollicité l'aide des différents Chanceliers d'Etat romands⁴. Le contenu des réponses obtenues est repris ci-après.

la CICAD a sollicité l'aide des différents Chanceliers d'Etat romands. Le contenu des réponses obtenues est repris ci-après.

a. Genève

i- Chancellerie d'Etat

«(...) Votre action est nécessaire et doit être soutenue.

Ceci étant, je ne peux malheureusement donner suite à votre demande d'un panorama complet des actions entreprises par le gouvernement genevois en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, non pas parce que ces actions n'existent pas, mais parce qu'il n'existe pas de lieu où elles seraient centralisées.

Je vous suggère pour ce qui est des déclarations et communiqués de presse, de bien vouloir consulter le site internet de l'Etat, www.geneve.ch. Pour ce qui serait d'actions plus spécifiques entreprises par tel ou tel département, je ne vois d'autre recours que d'écrire à chacun des chefs de département.»⁵

ii- Département des constructions et des technologies de l'information

«Les politiques publiques du ressort du département dont j'ai la charge offrent peu de possibilités de lutter contre l'antisémitisme. Je veille néanmoins à ce que ce fléau n'intervienne en aucune manière dans les décisions qui sont prises quotidiennement par mes services.

Je tiens à profiter de l'occasion qui m'est ici offerte de vous féliciter chaleureusement pour votre action.»⁶

iii- Département du territoire

«Comme vous le savez, c'est essentiellement dans le cadre des actions menées par le département de l'instruction publique et par le département des institutions que des programmes concrets sont entrepris pour prévenir les discriminations.

Vu la nature principalement technique des responsabilités du département du territoire, des actions générales ou ponctuelles contre le racisme et l'antisémitisme trouveraient difficilement leur place.

Cependant, soyez assuré que je suis particulièrement sensible, ainsi que mes collaboratrices et collaborateurs, aux préoccupations que vous exprimez et qui concernent chacune et chacun d'entre nous.

Je vous remercie par ailleurs de l'envoi de votre rapport que je fais diffuser au sein du secrétariat général du département du territoire.»⁷

4. Courrier de la CICAD – 1er février 2007

5. Courrier adressé à la CICAD de M. Robert Hensler, Chancelier d'Etat – 7 février 2007

6. Courrier adressé à la CICAD de M. Mark Muller, Conseiller d'Etat – 13 mars 2007

7. Courrier adressé à la CICAD de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat – 26 février 2007

iv- Département de l'économie et de la santé

«L'action menée par la Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD) est non seulement nécessaire, mais doit également être soutenue. A ce titre, la diffusion de votre rapport à un large public me semble être une initiative importante pour sensibiliser la population à cette problématique.

Ceci étant dit, le département de l'économie et de la santé n'a pas entrepris d'interventions particulières, d'actions ou de programmes spécifiques en tant que tels, en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme pour l'année 2006.»⁸

v- Département de l'instruction publique

Ci-après « les actions entreprises au DIP en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme pour l'année 2006. Certains sont ponctuelles et d'autres s'inscrivent dans nos activités régulières, **comme le voyage à Auschwitz pour lequel la CICAD nous offre son précieux concours**, ou encore la Journée de la Mémoire organisée chaque année.

Enseignement primaire

Une collaboration active s'est instaurée depuis trois ans avec le groupe de travail contre le racisme et la discrimination mis en place et piloté par le BIE (bureau d'intégration des étrangers). De nombreuses associations sont présentes dans ce groupe de travail (CRAN, ACOR, LICRA, LAVI ...).

De plus et en parallèle, durant cette année scolaire, plusieurs actions ont été menées dans les écoles primaires:

- été 2006: distribution générale aux classes de 3P-4P de la brochure «Et toi, que ferais-tu» en collaboration avec le SSJ. Cette brochure peut être utilisée dans le cadre des conseils de classe en vue d'amener les élèves à plus de respect réciproque et est mise à disposition des enseignants.
- septembre 2006: diffusion de la BD «Pax, savoir vivre ensemble à l'école». Cette diffusion à l'ensemble des élèves de 4P-5P-6P a permis un travail de fond sur le respect des différences et la tolérance réciproque. Cette expérience sera suivie ces prochains mois (mai-juin 2007) d'un travail spécifique dans deux écoles « test » en vue de développer un projet d'action contre la violence et le non respect des autres.
- novembre 2006: journée des droits de l'enfant en collaboration avec la FED pour sensibiliser les élèves aux droits humains. Diffusion à toutes les écoles du dossier pédagogique élaboré dans le cadre des droits de l'enfant.
- novembre 2006: en collaboration avec le SEM : diffusion aux écoles intéressées du film et du cahier pédagogique «Les enfants du ciel» de Majid Majidi, visant à faire découvrir aux élèves d'autres univers et surtout le respect des autres cultures.

Concernant la programmation d'activités culturelles pour l'enseignement primaire pour la saison 2006-2007, des spectacles qui ont en commun de dénoncer les différences physiques, de races ou d'appartenances confessionnelles, mais aussi de valoriser la diversité de l'être humain et des civilisations sont proposés:

8. Courrier adressé à la CICAD de M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat – 19 mars 2007

- *Le Pingouin sans frac* (Am Stram Gram)
- *Gosses de Tokyo* (Festival Black Movie)
- *Franz et le chef d'orchestre* (Festival Cinématou enfant)

et dans les écoles:

- *Le Tambour m'as-tu vu* (Compagnie le Crocodile Vert)
- *Trio Indigo* (musique Klezmer)
- *Couleur et vers de Jacques Prévert* (Roger Cueno)

Cycle d'orientation

Ces sujets sont abordés au CO dans le cadre de l'éducation citoyenne et par le biais des cours d'histoire pendant lesquels les élèves ont pu travailler de façon approfondie le sujet de la Shoah et d'autres génocides. Dans ce cadre, ils s'interrogent également sur le rôle de la mémoire et son articulation avec l'histoire ou encore sur la problématique des courants néo-nazis et leurs manifestations dans l'espace public.

De plus, d'autres activités ont été proposées:

- *Des visites de classe qui se rendent chaque année sur le lieu de mémoire «La Maison des Enfants d'Izieu». Elles sont préparées à l'aide du dossier pédagogique élaboré par M. Ch. Heimberg «Visiter un lieu de mémoire: la Maison d'Izieu».*
- *Un matériel pédagogique pour les enseignants sous forme d'un classeur intitulé «Racisme(s) et Citoyenneté», édité par la FET (Fondation pour l'éducation à la tolérance) dont plusieurs chapitres abordent le racisme, le négationnisme et l'antisémitisme: «La Shoah: ce qu'on savait en Suisse», «Etre Juif et Juive en Suisse», «Le mensonge d'Auschwitz», «Critiquer Israël, est-ce de l'antisémitisme?».*

Enseignement post-obligatoire

Comme pour les autres ordres d'enseignement, ces questions font l'objet tout au long de l'année d'une réflexion sur le racisme et la citoyenneté qui est une dimension essentielle de nombreux cours, notamment ceux de sciences humaines.

De plus, un certain nombre de manifestations ont été entrepris au niveau des établissements :

- *CEC Nicolas Bouvier a mis sur pied une journée décloisonnée autour du thème «Enfants: mémoire(s) de victimes». Débats, discussions et expositions dont «Paroles d'étoiles» du Mémorial de Caen ont été proposés aux élèves.*
- *ECG Henry Dunant a organisé une semaine de la mémoire du 19 au 27 janvier 2006. Plusieurs classes de divers degrés ont créé des affiches sur des drames humains du XXème et XXIème siècle qui les ont marqués. De nombreuses activités ciblées ont été proposées aux élèves (témoignages, visites, projections, rencontres, etc.). Une conférence de Monsieur Philippe Burin a en outre été organisée à l'intention de tous les enseignants intéressés sur le thème «Nazisme d'hier, nazisme d'aujourd'hui».*
- *CEPTA: outre le fait que ces questions font partie intégrante du programme de culture générale dispensée à tous les apprentis du CEPTA, un débat a opposé*

Madame Budry (A gauche toute) à Monsieur André Reymond (UDC) à propos de la loi sur les étrangers.

- ECG J. PIAGET a organisé une Journée sur les Droits humains en collaboration avec le CODAP (Centre de conseils et appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme) et Amnesty International, a été mise sur pied le 8 décembre 2006 pour les étudiants de 3e année de l'option socio-éducative; plus d'une centaine d'étudiants ont été ainsi sensibilisés à la problématique des droits humains, dont un des ateliers portait spécifiquement sur le thème « racisme au quotidien ».
- Des enseignants et des assistants sociaux de l'Ecole ont participé à la « recherche-intervision » menée par la Haute école de travail social sur le thème « racisme, extrémismes de droite, antisémitismes ». Placée sous la responsabilité de Madame Monique Eckmann, cette formation avait notamment pour but de réfléchir aux stratégies d'intervention face aux incidents en rapport avec le racisme et l'antisémitisme.

Evénement commun

- **Journée de la Mémoire 2006**

- Projection scolaire de l'intégrale du film « Shoah » de Claude Lanzmann le 26 janvier 2006
- Rencontre autour du génocide arménien 26 et 27 janvier 2006 en collaboration avec le Théâtre Saint-Gervais et le CEC Nicolas Bouvier.»⁹

vi- Département des finances

« Au préalable, nous vous informons que le département des finances n'a pas pour sa part entrepris aucune action spécifique contre le racisme et l'antisémitisme.

Il n'en demeure pas moins que dans le cadre de la gestion des ressources humaines, les valeurs et principes de respect de la non-discrimination demeurent les bases essentielles auxquelles le service public est tenu de veiller.»¹⁰

vii- Département des institutions

« (...) ci-dessous les principales actions entreprises par le Bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE) en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en 2006.

- Le BIE participe comme partenaire à une recherche menée par la Haute école de travail social [institut d'études sociales] (Hets[ies]) à laquelle est également associée l'EPIC/Infor Jeune de l'Hospice Général. Il s'agit d'une recherche-formation financée par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique qui porte sur les incidents liés au racisme, à l'extrémisme de droite, l'antisémitisme et d'autres formes d'exclusions comme le sexisme et la xénophobie chez les jeunes, rapportés par les enseignants et les travailleurs sociaux.

L'intérêt pratique de cette étude est de contribuer à la compréhension de ces nouvelles formes de violences auprès des jeunes et de créer des outils d'intervention conjointement dans le domaine scolaire et extrascolaire. Elle vise également à l'élaboration de concepts pour la sensibilisation et la formation à l'intention des enseignants et travailleurs sociaux pour les appuyer tant dans la réaction immédiate que de façon préventive.

9. Courrier adressé à la CICAD de M. Charles Beer, Conseiller d'Etat – 22 mars 2007

10. Courrier adressé à la CICAD de M. Grégoire Tavernier, directeur général – 23 mars 2007

**Une Semaine
d'actions
contre
racisme et
les discrimi-
nations
s'est tenue
du 20 au
25 mars, en
concomitance
avec les villes
de Bruxelles,
Montréal et
Québec.**

Dans le cours de l'année 2006, une quarantaine d'enseignants et de travailleurs sociaux de divers profils et provenant de différents quartiers et écoles genevoises ont participé à des réunions. Sept groupes ont été créés, qui ont participé chacun à deux séances de formation où des situations apportées par les acteurs de terrain ont été analysées et différents éléments théoriques et pratiques examinés.

Les résultats intermédiaires montrent que la plupart des cas relèvent de conflits entre jeunes, avec notamment un nombre impressionnant d'insultes verbales et de bagarres, mais aussi quelques incidents plus complexes. Les professionnels disent manquer d'outils, alors que les observations montrent qu'il manque plutôt des clés de lecture et d'analyse afin de pouvoir agir à bon escient. La publication prévue d'un manuel à la fin de l'année 2007 vise précisément à répondre à ce besoin.

- Une Semaine d'actions contre racisme et les discriminations s'est tenue du 20 au 25 mars, en concomitance avec les villes de Bruxelles, Montréal et Québec.

Une campagne d'affichage SGA a été organisée à Genève, avec un visuel commun pour les 4 villes participantes.

Les actions de sensibilisation à l'intention du public mises sur pied par le BIE sont les suivantes :

- «Scènes de vie»: scénettes sur le thème de la pluriculturalité jouées dans la rue par Art 2 Vivre (jeunes acteurs);
- Dessins d'enfants du monde dans les Transports publics genevois, en collaboration avec la Fondation suisse du service social international;
- CV anonyme, en collaboration avec Migros Genève, les SIG et la Commune de Vernier. L'expérience a duré 3 mois, ce qui s'est révélé trop court pour tirer un bilan complet et instructif sur la discrimination à l'embauche.
- Exposition «Moi, raciste!», inspirée d'une bande dessinée éditée par la Commission européenne en 1998, présentée au Collège des Coudriers. L'exposition présente, en dix-huit panneaux, différents phénomènes de discriminations et permet de sensibiliser les visiteurs sur les différentes formes que peut prendre l'exclusion.

Par ailleurs, mon département soutient financièrement des associations luttant contre le racisme et l'antisémitisme.»¹¹

b. Fribourg

«Le canton de Fribourg, deux organisations traitent les questions liées au racisme et à la discrimination.

- La Fenêtre anti-racisme (FAR), gérée par Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) offre un lieu d'écoute, d'informations sur l'égalité des droits au travail, de recherche de solutions pour les personnes victimes ou témoins de comportements racistes ou discriminatoires. Une permanence est ouverte le mercredi et un numéro de téléphone gratuit (0800.10.10.30) est à disposition.
- Le Centre de contact suisse.sse.s immigré.e.s (CCSI-SOS-RACISME) a pour objectif de défendre et de promouvoir les droits des personnes migrantes. Le Centre offre un service de consultation juridique et sociale.

11. Courrier adressé à la CICAD de M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat – 30 mars 2007

Une Commission pour l'intégration des migrant-e-s et contre le racisme a été instituée en 2003 et le Délégué à l'intégration des migrant-e-s est en poste depuis 2005.

Un projet d'exposition sur la base de la bande dessinée "Moi, Raciste ?!" sera proposée dans l'ensemble des écoles professionnelles du canton de Fribourg, en collaboration avec les guides de Croix-Rouge Jeunesse, Fribourg. Plus de six mille personnes de 15 à 25 ans, pourront visiter cette exposition, soit 60 % des jeunes en formation dans le canton. Plusieurs petits projets de sensibilisation ont été soutenus, ainsi qu'un projet de festival multiculturel regroupant une quinzaine d'organisation.

Les cas de racisme et discrimination sont parfois signalés au Délégué et selon la situation, le dossier est transmis au juge.»¹²

c. Jura

«A notre connaissance aucun acte antisémite n'a été signalé dans notre canton en 2006.

Pour le reste, nous n'avons pas d'autres actions particulières à signaler, hormis celle dont nous vous faisons part dans notre courrier du 6 mars 2006.»¹³

Les informations contenues dans cette lettre du 6 mars 2006 ont été reprises dans le rapport de la CICAD sur la situation de l'antisémitisme, décembre 2004 – décembre 2005.

d. Neuchâtel

«(...) Dans le canton de Neuchâtel, la prévention du racisme est intégrée au sein d'un service d'intégration mais, ce choix ne doit pas laisser penser que la problématique du racisme et de la xénophobie se confond avec la question de l'intégration des étrangers.

Même si le Bureau du Délégué aux Etrangers (BDE) penche donc en faveur d'une démarcation claire entre les prestations visant la promotion de l'intégration des étrangers et les actions en matière de la prévention du racisme, il est constaté cependant que la lutte contre la discrimination et les actions en faveur de l'intégration ne sont pas toujours dissociables et ont tendance à s'influencer mutuellement.

Cela étant, la lutte contre le racisme et les discriminations raciales est complémentaire aux mesures d'intégration. Afin de donner à cette activité l'ampleur, la profondeur et la durabilité nécessaire, le BDE a créé en 2005, un centre de compétence «prévention du racisme».

(...) Les objectifs du centre visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique, et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

(...) Sur la base d'une analyse des dossiers traités au Centre pour la période 2005-2006, il est à constater :

- Une augmentation des plaintes dans le champ de l'emploi, dans le secteur privé en général et dans le secteur du logement;

12. Courriel adressé à la CICAD de M. Bernard Tétard, Délégué à l'intégration des migrants – 20 mars 2007

13. Courrier adressé à la CICAD de M. Sigismond Jacquod, Chancelier d'Etat – 16 février 2007

- Une importance des conflits entre personnes, apparentées ou non, et des conflits de voisinage;

(...) En matière de formation-action et de sensibilisation, le BDE a déterminé les buts et objectifs suivants :

- accroître la sensibilisation au sujet du racisme et de ses conséquences; sensibiliser l'opinion publique aux fléaux que sont le racisme et ses conséquences;
- sensibiliser et former les services publics à des thématiques de la non-discrimination, de la prévention du racisme et la prise de conscience de son personnel de l'importance de cette question et la manière de l'aborder

A cet effet, diverses formations et actions de sensibilisations ont été dispensées par le BDE.

(...) En septembre 2006, le BDE a dispensé une formation spécifique intitulée «Les frontières de la tolérance» destinée à des membres du personnel de quelques services des administrations cantonale et communales. Les objectifs de cette formation visaient la compréhension des enjeux et les perspectives liées à la diversité des personnes s'adressant aux administrations publiques. Cette formation a proposé, en outre, une meilleure prise en compte de la diversité de nos usagers par l'administration afin de permettre une meilleure compréhension mutuelle, éviter les malentendus et assurer un meilleur service public.

Dans le cadre de cette formation ont été présentées des thématiques notamment sur les discriminations raciales, la législation antiraciste et antidiscriminatoire ainsi que sur le racisme et la construction des préjugés. Il a été mené également un travail sur les outils à développer en vue de contribuer à la sensibilisation sur les comportements discriminants et la prévention du racisme.

(...) En octobre 2006, un autre cycle de formation a été présenté par le BDE dans les écoles de police de Suisse romande à Neuchâtel. Les sujets qui ont été traités touchaient notamment les relations entre la police et les minorités ethniques, quelques aspects sur la législation antiraciste en Suisse ainsi que le profil démographique et sociologique des groupes minoritaires. Le public-cible se composait des aspirants de l'école de police du canton de Neuchâtel et de Jura.

(...) Dans le cadre du projet "La table du monde" réalisé par le Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN), le BDE a présenté au mois d'octobre 2006 une formation sur le thème "Racisme et société". Le public-cible se composait des apprenties cuisiniers et de la classe d'intégration des étrangers (JET)

(...) En avril et mai 2006, le BDE a dispensé un cours spécifique de sensibilisation civique au racisme au Collège du Val-de-Travers. Ce cours destiné aux jeunes impliqués dans une affaire d'agression raciste dans un centre pour requérants d'asile à Couvet (Neuchâtel), a été organisé conformément aux mesures prononcées par l'Autorité tutélaire pénale du district du Val-de-Travers soit "astreinte à 3 demi-journées sous forme de cours de connaissance et de sensibilisation civique concernant le racisme".

(...) En outre, le BDE a mandaté un organisme spécialisé pour réaliser une exposition intitulée "Moi, raciste !?"

L'exposition "Moi, raciste !?" présente des planches de la BD du même nom, éditée en 1998 par la Commission européenne, accompagnées d'un parcours didactique sur des thèmes tels que l'identité, l'appartenance et leur nature multiple chez l'être

humain; les préjugés et stéréotypes ; les phénomènes de la discrimination et du racisme et leurs manifestations ici et ailleurs; les outils légaux pour lutter contre le racisme en Suisse et les droits humains dans notre société (principes d'égalité et de non-discrimination).

(...) Le BDE collabore avec la Fondation Education et Développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risques et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. Le BDE a contribué activement à la rédaction des informations ainsi qu'à la réponse aux questions posées par les jeunes.

(...) Le Forum "Tous différents – Tous égaux" (TD-TE) est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres en 1995 qui a constitué une étape marquante dans le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance.

Depuis cette date le Forum TD-TE organise chaque année dans le canton de Neuchâtel des actions de sensibilisation publique au racisme à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme, le 21 mars. Trois événements ont marqué l'édition 2006: un stand interactif dans la zone piétonne de Neuchâtel comprenant de nombreuses animations, la présentation à la Chaux-de-Fonds d'un spectacle créé pour l'occasion par des jeunes du centre d'animation et de rencontre et une action de sensibilisation par une troupe de comédiens auprès des élèves de 9ème année à la Chaux-de-Fonds.

Le BDE a assuré la préparation, l'animation, la coordination et le secrétariat du Forum «Tous différents - Tous égaux.»¹⁴

e. Valais

«(...) je suis en mesure de vous apporter la réponse suivante concernant toute forme d'antisémitisme qui auraient pu se produire en Valais:

Très rares ont été les cas signalés durant l'année 2006 et ils demeurent vraiment isolés.

Le climat de confiance et de respect mutuel prévaut largement.

Il n'y a pas eu d'actes antisémites caractérisés et la communauté juive n'est pas la cible particulière d'attaques racistes.

Nous demeurons toutefois très vigilants afin que les préjugés liés à l'antijudaïsme demeurent à la marge.

C'est ainsi que de nombreuses classes d'école visitent chaque année des camps d'extermination comme travail de mémoire ce qui procure une vision respectueuse des événements.»¹⁵

f. Vaud

«Nous tenons en premier lieu à reconnaître l'importance de votre travail et à vous assurer de notre volonté de faire connaître les résultats de vos

14. Extrait du Résumé relatif aux activités en matière de prévention du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie - M. Lirim Begzati - Bureau du délégué aux étrangers - Chargé de lutte contre le racisme - courriel du 20 mars 2007

15. Courriel adressé à la CICAD de M. Henri Von Roten, Chancelier d'Etat - 22 mars 2007

observations au sein de l'administration cantonale. Nous vous invitons dans cette perspective à vous mettre en contact avec le Service de la population, en charge de la prévention du racisme.

Le Conseil d'Etat, en 2006, a eu à plusieurs reprises l'occasion d'exprimer sa ferme désapprobation du racisme et des discriminations. Dans le cadre d'une intervention parlementaire (réponse à l'interpellation Ada Marra), il a rappelé qu'il ne tolérerait pas de la part d'un service de l'Administration la moindre manifestation de discrimination ou de racisme quelle que soit sa forme.

La Conseil d'Etat a encore réagi, dans la mesure de ses compétences, suite au refus de la part de la direction d'un EMS d'engager une infirmière en raison de la couleur de sa peau. Il a exprimé sa ferme désapprobation face à une telle attitude, qui entre en contradiction avec les principes fondamentaux de l'Etat de droit.

Il a également présenté au Grand Conseil un projet de loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme, adopté le 23 janvier 2007. Cette loi, qui entrera prochainement en vigueur, a pour but de favoriser l'intégration des étrangers, la prévention de toutes formes de racisme, ainsi que des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les ressortissant-e-s suisses et étrangers. Elle fixe les structures en charge de l'intégration et de la prévention du racisme, soit le Conseil d'Etat, le coordinateur en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme et la Chambre cantonale consultative des immigrés. Elle prévoit également la possibilité d'octroyer des subventions, notamment pour la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie et pour le soutien aux victimes d'actes racistes, antisémites et xénophobes. Elle crée ainsi une base légale pour une subvention existante que l'Etat de Vaud octroie depuis 2004 à ACOR SOS racisme pour son activité de soutien aux victimes.

Un champ d'action essentiel en matière de prévention est évidemment celui de la jeunesse. Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) accorde une grande importance à la sensibilisation des élèves aux problèmes du racisme et de la discrimination. Le DFJ participe par exemple, dans le cadre des activités de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, à la journée annuelle en mémoire de l'Holocauste. Les enseignant-e-s ont également été informés de la possibilité de participer au voyage à Auschwitz organisé par la CICAD.

On relèvera encore les efforts fait au sein des classes de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion pour aborder des questions liées au respect de l'autre, à la différence et à la prévention contre toutes les formes de rejet.

Afin d'améliorer les relations entre les employé-e-s d'Etat et les usagères et usagers, le canton de Vaud offre à ses collaboratrices et collaborateurs la possibilité de suivre un cours de formation continue intitulé comprendre les personnes migrantes pour mieux communiquer avec elles. Ce cours rencontre un grand succès et permet aux employé-e-s concernés de tenir compte de la diversité culturelle dans leur pratique professionnelle. Cela a notamment pour effet de réduire le risque de discrimination.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution vaudoise, le Grand Conseil a adopté plusieurs lois religieuses, dont une loi sur la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud, reconnue comme institution d'intérêt public.»¹⁶

16. Courrier adressé à la CICAD de M. Vincent Grandjean, Chancelier d'Etat – 19 mars 2007

Examen de la situation de l'antisémitisme - année 2006

L'examen de la situation de l'antisémitisme en Suisse romande nous amène à constater que les problématiques antisémites s'expriment sous diverses influences majeures:

1. Historico-politique

Il s'agit du vieil antisémitisme européen imaginant les Juifs infiltrer la société civile, accusant les Juifs d'avoir inventé la Shoah et de l'instrumentaliser afin de créer à dessein un sentiment de culpabilité au sein de la population non juive. Les Juifs sont ainsi accusés d'inventer ou d'exagérer une situation afin de servir leurs intérêts. Nombreux sont ceux qui croient ce phénomène désuet. Hélas, ces accusations sont toujours d'actualité.

Certains exemples topiques sont révélateurs de la persistance de cette problématique : la diffusion en Suisse des Protocoles des Sages de Sion (cf. annexe 1) ou le site de Julien Fonjallaz sur lequel on peut notamment lire :

*«L'Holocauste est utilisé de manière impérialiste et même dans certains cas terroriste (au sens intellectuel). Cette instrumentalisation a pour but de conquérir toute la mémoire collective liée à la Seconde Guerre mondiale. » ou encore « On pourrait rajouter des milliers de faits illustrant cet impérialisme de l'Holocauste visant à investir la mémoire collective, mais c'est le moment de dévoiler pour quel but caché tant d'individus, tant d'organismes participent à cette opération. Il s'agit de faire associer juif et victime dans l'inconscient des gens, dans le but d'occulter l'histoire réelle de la Palestine dans laquelle, les sionistes mènent depuis un siècle une politique colonialiste basée sur l'épuration ethnique et de nombreux massacres. **En résumé, pour cacher le fait que des juifs, grâce à l'Holocauste, se conduisent en toute impunité en vils bourreaux.** Signalons une résolution de l'ONU de 1948, exigeant le retour des Palestiniens chassés par la terreur. Plus de cinquante ans après, cette résolution reste lettre morte, ces Palestiniens survivant dans des camps! Quand à la fondation d'un Etat palestinien, prévu en 1948, ce n'est pas pour demain la veille! ».*¹⁷

Il est important de relever que ces textes publiés sur le site internet de Julien Fonjallaz, lui ont récemment valu l'exclusion de la liste du Parti libéral de Chêne-Bourg (GE), aux prochaines élections municipales. De son côté, Blaise-Alexandre Lecomte, fondateur de la Droite Libérale et dont la rédaction en chef de sa newsletter était confié à Julien Fonjallaz a pris la décision de suspendre ce dernier de ses fonctions.¹⁸

On pourrait également ajouter les attaques d'Erwin Kessler, rédacteur en chef du journal ACUSA News qui consacrait son édition d'avril 2006 au «Terrain propice aux épidémies : Des détentions concentrationnaires – aussi en Suisse».

*«Plusieurs paragraphes de ladite revue portaient gravement atteinte à la dignité du peuple juif en minimisant grossièrement la Shoah. Sous couvert de la protection des animaux, Erwin Kessler, se livre à des attaques calomnieuses en indiquant notamment que "le Conseil fédéral (...) se met à plat ventre devant la pression juive".»*¹⁹

Le prétexte du conflit israélo-palestinien sert à justifier toute expression de violence verbale ou physique à l'encontre des Juifs.

17. www.fonjallaz.net – adresse de la page: http://www.fonjallaz.net/Film-Amen/Pages_Amen/APage9.html

18. journal Le Matin Dimanche – 25 février 2007

19. Extrait du communiqué de la CICAD du 26 avril 2006. «Plainte pénale contre l'association ACUSA - Quand protection des animaux rime avec dérapages antisémites»

2. Géopolitique

Le conflit israélo-palestinien sert à justifier toute expression de violence verbale ou physique à l'encontre des Juifs. Le même prétexte est utilisé pour accuser Israël ou toute autre personne lui apportant son soutien. Aujourd'hui, le simple fait d'affirmer son soutien à Israël devient périlleux. L'instrumentalisation du conflit favorise un antisémitisme exacerbé. Parallèlement, certaines organisations, estimant que l'antisémitisme représente un frein dans leur combat pour la cause palestinienne, mettent en cause l'existence même de la problématique antisémite.

L'année 2006, a été marquée par un certain nombre de dérapages et d'affaires préoccupantes.

Que penser de la manifestation de mars 2006 à Genève dont le tract d'appel contenait notamment la contrevérité suivante: *«l'Etat d'Israël va construire à Jérusalem un tramway qui reliera les colonies au centre-ville en traversant des quartiers arabes, mais qui sera réservé uniquement aux citoyens Juifs.»* Interpellé à ce sujet, le Groupe pour une Suisse Sans Armée qui organisait cette manifestation expliquait ce scandaleux dérapage²⁰ *«Nous avons repris le texte de Out Now, l'association anti-guerre américaine, explique le Groupe pour une Suisse sans armée, qui persiste et signe. Il est trop tard pour revenir en arrière. Le 18 mars, on dira que des Arabes auront autant le droit de prendre ce tram que des juifs de Palestine.»*

L'été a représenté un moment d'intense préoccupation pour les Juifs en raison du conflit entre Israël et le Hezbollah.

Aux côtés des divers courriers de lecteurs, manifestations et déclarations politiques dénonçant Israël, un certain radicalisme empreint de violence et de haine a été constaté pendant certaines manifestations. Comme nous le signalions le 24 juillet 2006²¹ *«Au-delà des critiques contre Israël scandées par les manifestants, les slogans et les attitudes se radicalisent. Ainsi, on peut entendre des appels, tels que «A mort Israël», des discours ponctués par des «Allah Ouakbar» et voir des drapeaux du Hezbollah prendre place dans les manifestations. (...) La CICAD rappelle que le Hezbollah vise à la destruction de l'Etat d'Israël. Comme le Hamas et le président iranien Ahmadinejad (son sponsor), cette organisation répète sans cesse que son but est de rayer l'"entité sioniste" de la carte du monde. La CICAD rappelle aussi que le Hezbollah, comme le Hamas et le président iranien Ahmadinejad sont antisémites. (...) le Hezbollah est responsable d'attentats contre des centres communautaires juifs en Argentine qui ont fait des centaines de morts. Il ne cesse de répandre des accusations racistes d'extrême-droite à travers sa télévision Al-Manar.»*

Enfin, les médias ont publié un certain nombre d'articles ou de courriers de lecteurs dont le contenu a retenu l'attention de la CICAD. En effet, elle a considéré que ces derniers reflétaient des opinions et amalgames douteux voire clairement antisémites (cf. annexe 1 et 3). Nous devons exprimer notre inquiétude face à l'avalanche de ces textes (articles ou courriers de lecteurs) qui semblent contredire l'article 8 de la Déclaration des droits et des devoirs du / de la journaliste: *«Respecter la dignité humaine; le / la journaliste doit éviter toute allusion, par le texte, l'image et le son, à l'appartenance ethnique ou nationale d'une personne, à sa religion, à son sexe ou à l'orientation de ses mœurs sexuelles, ainsi qu'à toute maladie ou handicap d'ordre physique ou mental, qui aurait un caractère discriminatoire (...)»*

De plus, nous devons rappeler également le caractère douteux et provocateur de l'émission Temps Présent diffusée par la Télévision Suisse Romande le 26 octobre 2006 consacrée au Hezbollah. Il est regrettable que les journalistes et producteurs de cette émission n'aient pas fait preuve d'une plus grande objectivité en proposant

les médias ont publié un certain nombre d'articles ou de courriers de lecteurs dont le contenu a retenu l'attention de la CICAD. En effet, elle a considéré que ces derniers reflétaient des opinions et amalgames douteux voire clairement antisémites

20. journal 24 Heures
– 17 mars 2006

21. Extrait du communiqué de la CICAD du 24 juillet 2006, «Manifestations anti-israéliennes et escalades verbales inquiétantes»

une vision plus réaliste des motivations et actions du Hezbollah et non l'image d'un groupe politique bienveillant, revendiquant un prétendu engagement en faveur des intérêts du peuple libanais.

3. Religieuse

L'Eglise a fait son examen de conscience sur sa responsabilité dans l'extermination des Juifs depuis près de deux mille ans. Sous l'impulsion du concile Vatican II, notamment du Décret conciliaire *Nostra Aetate* de 1965, l'Eglise catholique a travaillé à expurger de son enseignement et de sa pratique toute trace d'antisémitisme.

Cependant le travail reste important. Comme l'indiquait Mgr Kurt KOCH, Président de la Conférence des Evêques suisses²²: *«nous sommes très reconnaissants des bons rapports entre les juifs et les catholiques en Suisse, mais nous devons aussi élever notre voix contre les tendances antisémites qui, de nouveau, se font jour dans notre société et, hélas, aussi dans notre Eglise»*.

Quelle ne fut notre stupéfaction de lire dans un quotidien genevois le texte: *«L'Ancien Testament est plein de scènes inacceptables motivées par le zèle pour Dieu. Il y est dit: «Tu haïras ton ennemi.» Et cet ennemi, c'est celui qui a une autre croyance. Le christianisme a renversé cette logique.»*²³ Comment réagir à de tels propos?

Contrairement au christianisme, ce travail de remise en question de l'enseignement et des textes n'a pas été fait par l'islam et en particulier par les franges les plus radicales. Par le biais de prêches dans les mosquées, d'ouvrages diffusés par des librairies musulmanes, sur les chaînes de télévision, sur Internet, se propagent des théories antisémites dans lesquelles se mêlent amalgames divers sur les Juifs et/ou Israël.

4. Psychologique

L'apanage de la souffrance. Il s'agit, pour certains, d'établir une véritable concurrence entre les victimes: l'émergence de débats sordides et interminables sur la comparabilité des crimes et des souffrances. Les oppositions se déplacent et les victimes luttent entre elles plutôt que de faire front commun.²⁴

*«Oui, il faut parler de la Shoah. Oui, il faut se battre afin que l'histoire de l'esclavage soit connue du grand public. Non, une tragédie n'exclut pas l'autre (...).»*²⁵

5. Négationnisme

Terme spécifiquement élaboré pour désigner l'affirmation que le génocide pratiqué par l'Allemagne nazie (l'extermination des Juifs, des Tziganes, des handicapés, des patients des asiles et de toutes les autres minorités et «asociaux») n'aurait pas eu lieu, et relèverait d'un mythe: négation de l'existence de chambres à gaz, ou affirmation que ces installations ne servaient qu'à la désinfection (épouillage), etc.

Les acteurs suisses du négationnisme doivent, en raison de l'arsenal législatif, faire preuve de discrétion. Hormis les quelques tracts et courriers diffusés dans les boîtes aux lettres avec l'inscription «Holocauste c'est du bidon», nous constatons un recul certain des thèses négationnistes.

Cependant, nous constatons leur persistance à poursuivre leurs activités et leur engagement: G.-A. Amaudruz continue à publier sa lettre «Courrier du Continent», Bernard Schaub était présent, en décembre 2006, à la conférence antisémite organisée par

Comme l'indiquait Mgr Kurt KOCH, Président de la Conférence des Evêques suisses: «nous sommes très reconnaissants des bons rapports entre les juifs et les catholiques en Suisse, mais nous devons aussi élever notre voix contre les tendances antisémites qui, de nouveau, se font jour dans notre société et, hélas, aussi dans notre Eglise».

22. Extrait de l'intervention de Mgr Koch – Soirée de commémoration de la déclaration *Nostra Aetate* organisée par la CICAD le 29 juin 2006

23. journal *Le Temps* - 26 septembre 2006

24. *Du culte des héros à la concurrence des victimes*, Jean-Michel Chaumont, chercheur qualifié du Fonds national de la recherche scientifique – Université catholique de Louvain, Belgique

25. Calixthe Beyala réagissant aux propos de Dieudonné- Le Monde - 22 février 2005

sous le fallacieux prétexte du débat historique et de la liberté d'expression, des débats émergent en Suisse en vue de réétudier l'histoire de la Shoah ou des génocides. Il s'agit d'une tentative dangereuse de retour sur le passé, une réhabilitation des thèses les plus inacceptables.

le gouvernement iranien à Téhéran. Ce dernier a participé en décembre 2006 à la création du Comité international de recherches sur l'Holocauste (CIRH). Un comité provisoire a été élu mercredi 13 décembre, à Téhéran. Il est constitué de quelques personnalités connues des milieux négationnistes, dont Mohammad Ali Ramin en tant que Secrétaire général et les membres suivants: Christian Lindtner (Danemark), Lady Michèle Renouf (Grande-Bretagne), Bernhard Schaub (Suisse), Serge Thion (France), Friedrich Töben (Australie).

Enfin, sous le fallacieux prétexte du débat historique et de la liberté d'expression, des débats émergent en Suisse en vue de réétudier l'histoire de la Shoah ou des génocides. Il s'agit d'une tentative dangereuse de retour sur le passé, une réhabilitation des thèses les plus inacceptables. Citons pour exemple le texte d'Edmond Aubert publié dans le quotidien 24 Heures en date du 30 octobre 2006 dans la rubrique «Réflexions» et titré «Ah ! cet article 261 bis!» qui tente une réhabilitation du négationniste Roger Garaudy.

Edmond Aubert écrit: «L'article 261 bis a été accepté par le peuple en septembre 1994. Rappelons que, dans son principe, il permet de punir ceux qui incitent à la haine ou à la discrimination raciale. **Ce serait très bien s'il ne contenait pas aussi des dispositions créant une véritable justice d'exception et de vrais délits d'opinion.** Plutôt que d'analyser ces dispositions, illustrons par un exemple ce que certains tribunaux en ont fait. **Au printemps 1996, l'ouvrage de Roger Garaudy intitulé Les mythes fondateurs de la politique israélienne était saisi en pleine librairie et le libraire inculpé. Il n'est pas utile de se remémorer qui était Roger Garaudy. D'abord communiste, il se laissera gagner ensuite par une passion aussi généreuse que quasi obsessionnelle: celle du dialogue. Dialogue entre les philosophies, les religions, les cultures, les civilisations.**»

Les faits concernant l'ouvrage « Les mythes fondateurs de la politique israélienne » de Roger Garaudy, sont explicitement résumés par la Commission Fédérale contre le Racisme²⁶:

«Début 1996, Roger Garaudy publie à Paris, à compte d'auteur, un pamphlet qu'il intitule «Les Mythes fondateurs de la politique israélienne». Sous prétexte d'un combat intellectuel contre l'intégrisme sioniste, l'auteur consacre une partie essentielle de son ouvrage à un soutien systématique, bien que non avoué, des thèses révisionnistes et négationnistes relatives à la politique du troisième Reich à l'égard des juifs. Dans deux chapitres en particulier («Le mythe de la justice de Nuremberg», p. 91 ss et «Le mythe des six millions [L'Holocauste]», p. 151 ss), Roger Garaudy s'emploie à réfuter l'importance du nombre de juifs victimes du nazisme, à contester qu'Hitler et les dirigeants nazis aient eu la volonté d'exterminer le peuple juif, à nier l'existence des chambres à gaz et à démontrer, en résumé, que l'«Holocauste» ne serait en réalité qu'une création du «Shoah business», qu'une fiction imposée par l'intérêt des leaders sionistes, avec la complicité des pays qui, au cours de la Seconde Guerre mondiale, se sont alliés contre l'Allemagne.»

Face à de tels égarements, le gouvernement iranien trouve aisément une plus grande légitimité en organisant des colloques antisémites. Comme l'indiquait Ali Akbar Velayati, conseiller diplomatique de l'ayatollah Ali Khamenei, interrogé sur la question de la conférence négationniste organisée à Téhéran en décembre 2006 «(...) elle n'avait pas pour but de nier l'Holocauste. Elle voulait tenter de procéder à un examen des faits. On peut s'interroger sur le nombre des victimes de ce génocide»²⁷

26. CFR : Détails de la décision No. 1997-17 - Vente de plusieurs exemplaires de l'ouvrage "Les Mythes fondateurs de la politique israélienne" - <http://www.edi-ekr.admin.ch/php?idetails.php?id=1997-17>

27. journal Le Temps - 14 février 2007

Conclusion

Le travail à accomplir reste important. Certains éléments d'information nous poussent à une certaine inquiétude.

Le tableau récapitulatif des actes antisémites recensés pour l'année 2006 en Suisse romande (cf. annexe 1 – page 31) montre une faible décroissance du nombre **d'actes antisémites par rapport à l'année 2005** qui s'explique uniquement par la diminution du nombre de dénonciations liée à la diffusion de tracts négationnistes.

Les chiffres se maintiennent à un niveau élevé.

Nous sommes conscients de l'importance des défis qu'il reste à relever.

1- Le rapport, de juin 2006, sur le développement des attitudes misanthropes et de l'extrémisme de droite, en Suisse, dirigé par Sandro Cattacin, directeur du Département de sociologie de l'Université de Genève, révèle que l'antisémitisme touche 20 % de la population suisse.

- 18% de la population suisse pensent que les Juifs ont trop d'influence dans le pays

- 24% affirment que les Juifs sont en partie responsables du génocide perpétré contre eux, sous le troisième Reich.

A sein de la famille et entre amis :

- il apparaît que les Juifs sont souvent évoqués négativement (4%), de temps en temps (8%).

- 49% évoquent le conflit israélo-palestinien (générant un nouvel antisémitisme), 27% parlent des prétendus pouvoirs et richesses des Juifs. Autre sujet de conversation : le comportement religieux des Juifs (10%) ainsi que les relations des Juifs avec les Etats-Unis (7%).

2- Le Rapport de Doudou Diène, rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.²⁸

La montée de l'antisémitisme, dans ses manifestations tant anciennes que nouvelles, doit être reconnue.

La vitalité et la profondeur historique de l'antisémitisme dans les sociétés européennes se manifestent d'une manière directe ou insidieuse tant par des déclarations d'hommes politiques, notamment à l'occasion de joutes électorales, que par des écrits et des publications véhiculant des stéréotypes anciens.

La négation ou le doute sur l'extermination des Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale constitue le dernier avatar de cet antisémitisme des profondeurs.

Le conflit israélo-palestinien et la situation particulièrement grave du peuple palestinien nourrissent, dans certaines communautés musulmanes et arabes, des formes et des manifestations nouvelles d'antisémitisme.

L'amalgame entre l'État d'Israël et toutes les communautés juives de la diaspora ou vivant en Israël, quelles que soient leur nationalité, l'essentialisation du peuple juif et la non-reconnaissance de sa diversité culturelle, religieuse et politique, sont les sources profondes de cette nouvelle forme d'antisémitisme.

Le travail à accomplir reste important. Certains éléments d'information nous poussent à une certaine inquiétude.

27. journal Le Temps – 14 février 2007

28. CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME – Application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006, intitulée «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME» - Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène – 12 janvier 2007

Remise en cause de la norme pénale antiraciste

Déclarations de Christoph Blocher et communiqué de l'UDC: la CICAD s'indigne²⁹

A son retour de Turquie vendredi 6 octobre 2006, le Conseiller fédéral Christoph Blocher a confirmé son intention de **réviser la norme pénale antiraciste**. Un groupe de travail, dans son département, est déjà à pied d'œuvre.

De son côté, l'UDC publiait un communiqué en date du 7 octobre 2006 dans lequel était notamment indiqué «*Il faut donc soit la supprimer purement et simplement soit la réviser, afin que les citoyennes et citoyens de ce pays n'aient plus à craindre une dénonciation du simple fait qu'ils expriment une opinion.*»

Face à de tels propos, la CICAD se doit de réagir.

La CICAD tient à souligner que la norme pénale antiraciste ne porte nullement atteinte à la liberté d'expression. Elle a pour seul objet de sanctionner les actes et les discours publics qui appellent à la haine, à la violence et à la discrimination.

Cette loi a permis, à ce jour, de condamner des individus racistes et antisémites sans que la liberté d'expression n'en soit pour autant atteinte.

Pour ces motifs, la CICAD s'élève contre la remise en cause de la norme pénale antiraciste dont on rappellera qu'elle a été acceptée par le peuple suisse au suffrage universel en 1994 et qu'elle est entrée en vigueur le 1er janvier 1995.

La CICAD lance donc un appel solennel au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales pour que la norme pénale antiraciste soit maintenue dans sa teneur actuelle.

29. Communiqué de la CICAD – 10 octobre 2006

Recommandations pour la lutte contre l'antisémitisme

- **La lutte contre le racisme et l'antisémitisme doit se concevoir dans une approche d'éducation et de prévention.** Des initiatives restent à prendre dans les établissements scolaires afin de prévenir les phénomènes de racisme et d'antisémitisme, malheureusement trop souvent constatés.
- **Nous préconisons de ne pas associer systématiquement la lutte contre le racisme et l'intégration des étrangers.** Une telle association laisse penser que la problématique du racisme et de l'antisémitisme se rattache nécessairement à la question de l'intégration des étrangers. Le racisme n'est pas uniquement lié à la politique d'intégration des étrangers, il touche des citoyens suisses, cibles d'attaques en raison de leur appartenance religieuse (par exemple : des Juifs sont installés en Suisse depuis le IIIe Siècle), de leur couleur de peau, etc.
- **Il incombe à chacun de nos élus d'être vigilant face à chaque acte antisémite.** Chaque acte est un coup porté aux valeurs que nous défendons tous.
- **Les médias doivent faire montre de vigilance** quant à la publication de certains textes ou courriers des lecteurs. La liberté d'expression n'autorise pas les opinions et amalgames antisémites.

ANNEXES

Annexe 1:

liste des actes recensés 23

Tableau récapitulatif

des actes recensés en Suisse
romande pour l'année 2006..... 31

Annexe 2:

Quelques exemples dans les médias romands 32

Annexe 3:

législation en Suisse 37

Annexe 1

liste des actes antisémites recensés

1 - Les actes graves³⁰

27 février 2006

Genève – Tôt le matin, durant l'office religieux, un homme tente de passer la grille et de s'introduire dans la synagogue Beth Yaakov. Interpellé verbalement, l'homme décide de rebrousser chemin. En partant, il lâche un sac poubelle à proximité de l'entrée de la synagogue et s'enfuit. La police est intervenue rapidement avec l'aide du service du déminage. Le sac contenait des excréments. L'homme n'a pas été retrouvé.

Une plainte a été déposée.



© CICAD

Synagogue Beth Yaacov, Genève, 27 février 2006

31 mars 2006

Lausanne (VD) – Des individus ont pénétré par la cour intérieure de la synagogue de Lausanne. Ils ont lancé des pierres et des bouteilles sur les fenêtres. Un certain nombre de vitraux ont été brisés.

Une plainte a été déposée.



© CICAD



© CICAD

Synagogue de lausanne, 31 mars 2006

23 septembre 2006

Lausanne (VD) – Un groupe de jeunes lance une bouteille pleine sur 2 personnes de confession juive dont l'une porte une kippa. Ils leur ont aussi adressé des insultes telles que «sales juifs».

30. Atteinte à l'intégrité des gens et des biens. Typiquement: agression, harcèlement, bousculade, menaces ciblées, désacralisation ou profanation, incendies ou destruction de bâtiment, intrusion

2 - Les actes sérieux³¹

Janvier 2006

Genève – Lors d'un cours de géographie sur les taux excessifs de natalité dans les pays sous-développés, un élève de confession juive fait part de son souhait d'avoir beaucoup d'enfants, l'enseignant lui répond «*Alors ne vous étonnez pas qu'il y ait une nouvelle Shoah*».

21 Février 2006

Lausanne (VD) – Croix gammées sur des affiches électorales d'une candidate de confession juive aux élections du Grand Conseil vaudois. L'inscription «*Juive*» était inscrite sur le front de la candidate. Sa formation politique a porté plainte.

15 mars 2006

Genève – Une personne de confession juive a reçu des documents négationnistes avec le contenu suivant: «*la chambre à gaz d'Auschwitz est une reconstruction et n'a jamais gazé personne.*» «*Le professeur Faurisson estime lui aussi le gazage de masse au Zyklon B impossible*»,...

Une plainte a été déposée.

30 mars 2006

Versoix (GE) – Lettre adressée à un habitant de Versoix signée par Adolphe Katenbrunner de Mayens. Dans cette lettre est écrit: «*Le seul type qui aurait pu régler définitivement le problème juif c'est Adolf mais il a malheureusement pas fini son travail, alors je conseillerais à vos amis les «youpins» de garder un profil bas c'est leur seule chance de rester sur leur putain de Terre promise volée à des Palestiniens, le jour ou la terre sera débarrassée de cette race, il n'y aura plus de problème*». Cette lettre avait été adressée à cet habitant de Versoix suite à la publication d'un courrier de lecteurs.

Une plainte a été déposée

26 avril 2006

Genève - Dans son édition d'avril 2006, l'Association contre les Usines d'Animaux consacre son édition ACUSA-NEWS au «*Terrain propice aux épidémies: Des détentions concentrationnaires – aussi en Suisse*».

Plusieurs paragraphes de ladite revue portent gravement atteinte à la dignité du peuple juif et minimisent grossièrement le génocide des Juifs durant la Seconde Guerre Mondiale. Sous couvert de la protection des animaux, le rédacteur en chef, Erwin KESSLER, se livre à des attaques calomnieuses en indiquant notamment que Le Conseil fédéral (...) se met à plat ventre devant la presse juive.

Erwin KESSLER précise qu'il «*serait temps de stopper enfin ces crimes contre les animaux au lieu de ressasser hypocritement continuellement les crimes du passé contre l'humanité*».

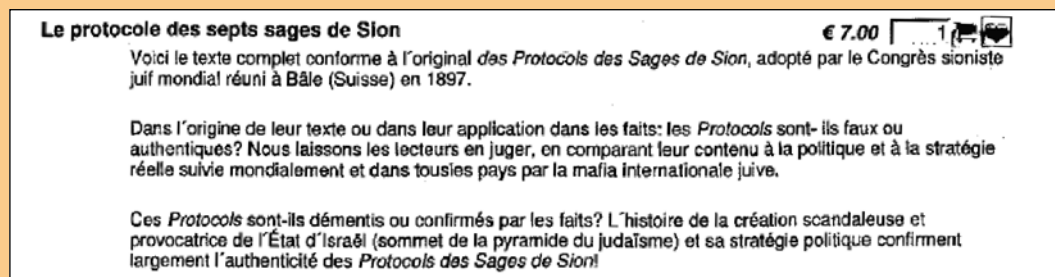
La CICAD a pris la décision de dénoncer et déposer plainte pénale du chef de l'art.261 bis CPS contre l'auteur.

31. Atteintes à la sensibilité des personnes et aux biens. Typiquement: courriers, insultes et injures, publications et graffitis ciblés.

Mai 2006

Sierre (VS) - Une société propose à la vente pour 7€.- l'ouvrage antisémite «Les Protocoles des Sages de Sion». Sur leur site internet, il est indiqué: «*Le protocole des sept sages de Sion. Voici le texte complet conforme à l'original des Protocoles des Sages de Sion, adopté par le Congrès sioniste juif mondial réuni à Bâle (Suisse) en 1897....stratégie réelle suivie mondialement et dans tous les pays par la mafia internationale juive. Ces Protocoles sont-ils démentis ou confirmés par les faits? L'histoire de la création scandaleuse et provocatrice de l'Etat d'Israël (sommet de la pyramide du judaïsme).*»

Une plainte a été déposée.



22 juillet 2006

Genève – Lors d'une manifestation pro-palestinienne une personne de confession juive a été insultée «*Sale juif*».

27 juillet 2006

Genève – Carte antisémite adressée à la CICAD «*Les Israéliens ont beaucoup appris des allemands, spécialement le terrorisme d'Etat des Nazis et la construction du Mur de la Honte. S'étonner de l'augmentation de l'antisémitisme est naïf pour rester poli...*»

1er août 2006

Glion (VD) – Courrier signé par Alain G. Pérusset et adressé à différentes associations juives dans lequel il est, entre autre, écrit «*ayant, jusqu'à peu, toujours plaint le peuple juif pour ce qu'il a enduré, sa conduite depuis quelque temps a réussi le tour de force de me rendre antisémite. Je persiste et signe. A trop vouloir infliger aux Palestiniens ce qu'eux-mêmes ont subi, ces... ne font qu'accentuer la haine que l'on peut ressentir contre eux.*»

4 août 2006

Genève – Suite à une campagne de collecte de fonds de l'association KKL, un fax antisémite leur a été adressé dans lequel on pouvait lire «*Toujours à réclamer de l'argent ce qui est typiquement juif. Israël est un Etat terroriste qui massacre les enfants et les femmes...*»

11 août 2006

Genève – Un homme d'environ 60 ans est passé devant la place de la Synagogue en voiture, il s'est arrêté et a craché en direction du garde de sécurité.

15 août 2006

Genève – Le Congrès Juif Mondial (CJM) a reçu dans sa boîte aux lettres un courrier où on trouve «*Israel criminel*»

18 août 2006

Genève – Le Congrès Juif Mondial (CJM) a reçu dans sa boîte aux lettres un second courrier où on trouve «*Israel criminel*»

22 août 2006

Genève - La CICAD a reçu par courrier dans sa boîte aux lettres, huit pages de déclarations niant l'existence des chambres à gaz tels que:

- en titre «*Les chambres à gaz: le plus grand mensonge du 20e siècle?*».
- le journal d'Anne Frank à l'école «*Sache que cet ouvrage est apocryphe, c'est-à-dire est un faux. Il a été écrit par le père d'Anne Franck,...*».
- «*la chambre à gaz d'Auschwitz est une reconstruction et n'a jamais gazé personne. Le Musée d'Auschwitz l'a reconnu, mais continue à montrer cette chambre bidon*».

9 septembre 2006

Lausanne (VD) - Autour de 21h, un homme se présente sur le perron de la synagogue de Lausanne. L'homme est interpellé verbalement à l'entrée. C'est alors qu'il adresse aux personnes présentes une série d'insultes, tels «*juifs, tueurs d'enfants palestiniens*», «*le peuple juif ne veut la guerre et pas la paix*» ou encore «*Hitler aurait du finir son travail*». L'homme, apprenant que la police a été alertée, décide de partir.

L'office religieux terminé, il revient. La police est à nouveau informée. A leur arrivée, les policiers décident de l'interroger. En raison de son attitude violente, il est conduit au poste de police.

Une plainte a été déposée.

13 novembre 2006

Genève – Sur la porte d'un garage privé situé à côté de l'école juive Beth Habad, est inscrit «*A mort les juifs, sequestre ta race*» signé «*Exté*».

18 novembre 2006

Lausanne – Un homme lance en allemand «*Juden*» à une personne de confession juive alors que ce dernier se rendait à la synagogue



© CICAD

Genève, 13 novembre 2006

12 décembre 2006

Genève – L'ADEIG, Association des Etudiants Israélites de Genève a reçu une lettre d'insultes dans laquelle on pouvait lire: «*...la trahison n'est point notre viatique mais le votre. Judas, substantif qui symbolise la félonie et qui par dérivation donna le judaïsme*».

16 décembre 2006

Genève – Des croix gammées ont été dessinées sur le givre de deux voitures stationnées près de la synagogue Hekhal Haness.



© CICAD

Genève, 16 décembre 2006

3 - Les actes préoccupants et indicateurs³²

Janvier 2006

Genève – 5 personnes ont signalé avoir reçu un tract nommé «27 janvier 2006, Journée mondiale du Mensonge (de la Shoah)» signé par www.vho.org/aaargh et www.revisionists.com.

Janvier 2006

Genève – Croix gammée dans l'ascenseur, couteau enfoncé dans la porte de la cave d'un locataire de confession juive.

11 janvier 2006

Le Temps - Rubrique chronique de François Gross

«Le lion terrassé»

«Lion, il fut, dans toute la cruauté du terme, et non pas le félin du Jardin des Plantes pour visiteur craintif. Par amour de la patrie: par goût pour ce métier des armes où il excella: par conviction d'appartenir à une peuple élu».

16 février 2006

Conthey (VS) -Les affiches d'un candidat PDC du Valais au Conseil National ont été barbouillées de croix gammées³³.

Mars 2006

Genève – Une personne a reçu dans sa boîte à lettre un tract noir d'où émerge en blanc le dessin d'une tête de mort ainsi que l'inscription «HOLOCAUSTE, c'est du bidon». Une plainte a été déposée.

Mars 2006

Lausanne (VD) – Courriels antisémites signé Adel Khedira adressé à plusieurs personnes de l'EPFL. Les juifs sont nommés: juifistes et on peut lire notamment: «génocide trou du cul du talmud» (...) «juifistes, ces assassins, ces violeurs, ces preneurs d'otages, ces terroristes, ont, en bonne partie grâce au système H.B.R.C., la justice, et le cerveau de la justice, de tant de pays se disant être développés et démocratiques entre leur griffes, et dont ils usent comme étant un masque pour leur planétaire système mafieux.»

8 mars 2006

Lausanne (VD) – Inscriptions à la main sur des vitres poussiéreuses de plusieurs wagons de train des CFF «Rauss Jude»

Informé, le service Clients CFF a procédé au nettoyage des vitres.

18 mars 2006

Genève - Un tract appelant à manifester et dénonçant la guerre en Irak contenait des propos suivants: «Israël va construire à Jérusalem un tramway qui reliera les colonies, au centre ville, en traversant des quartiers arabes, mais qui sera réservé uniquement aux citoyens juifs». Ce tract portait notamment la signature du Groupe pour une Suisse Sans Armée, (GSSA)

20 mars 2006

Tribune de Genève – Rubrique courrier de lecteurs

«Il y a mort et morts» de Fred Fischer

«Tandis que d'autres, médiatisés à mort et trop souvent, sont fort utiles dans un but de culpabilisation du citoyen dont on peut extraire dons, compensations et restitutions, comme on l'a vu en Suisse il y a quelques années dans l'affaire des fonds en déshérence.»

32. Typiquement: graffitis non ciblés, propos antisémites divers, publications à caractère antisémite, attitude discriminatoire de responsables politiques.

33. Le Courrier – 16 février 2006 – «Querelle de jardin avec croix gammées»



© CICAD

Genève, 17 juillet 2006

1er avril 2006

Genève - Une personne de confession juive a signalé avoir reçu un tract négationniste «*Holocauste, c'est du bidon*»

17 juillet 2006

Genève – Graffiti antisémite à l'avenue France. Inscription sur un poteau «*Bouh! +++kill kill the jude*»

22 juillet 2006

Le Nouvelliste – Rubrique courrier de lecteurs

«*Le Monde est-il devenu fou ou juste pro-israélien*» de Pierre-Alain Perez.

«*... pour que le peuple élu prouve à quel point il est puissant et bien au-delà de cette région? Le Dieu des juifs que s'est choisi jadis Moïse est un dieu qénite de la guerre et de la tempête... eh bien aujourd'hui il doit être très fier de son peuple devenu expert en chaos et destruction en tout genre...*»

Août 2006

Genève – 6 personnes ont reçu dans leur boîte aux lettres, notamment au Petit-Lancy, un tract négationniste titré «*Halte à l'embrigadement*» et sur lequel est inscrit «*chambre à gaz = mensonge*»

Des plaintes ont été déposées.

Août 2006

Piletblog.doc – Sur le blog de Jacques Pilet : «*De plus, ce sont les juifs à travers le monde qui veulent imposer leur loi, de n'importe quelle manière. La forte au moyen orient et la moins forte, mais tellement plus sournoise, dans le reste du monde, en se cachant derrière la shoah!*» Ce sont des propos on ne peut plus réalistes, mais en tout cas pas anti-juifs. C'est un constat!».

2 août 2006

Le Nouvelliste – Rubrique courrier de lecteurs

«*Pourquoi Israël reste impuni*» d'Hélène Hanna

«*Un réseau juif s'est installé partout, dans chaque pays, dans chaque institution traquant tout ce qui se dit afin de prévenir les actions futures contre le peuple juif.*».

3 août 2006

24Heures – Rubrique vous avez la parole

«*Qui stoppera Israël*» de Didier Holl

«*Comme si la barbarie nazie et son corollaire indélébile, la Shoah, autorisaient Israël à se draper perpétuellement en martyr pour justifier impunément tous ses massacres et exactions.*» (...) «*Or la facture du nazisme n'avait pas à institutionnaliser le sionisme.*»

8 août 2006

Lausanne (VD) – Inscription antisémite au siège de la préfecture et du Département de la Sécurité (DES) «*juden raus*»

8 août 2006

Lausanne (VD) – Inscription antisémite et croix gammée à la rue de la Barre 2, sur le logo du bureau de communication et information de l'Etat de Vaud «*juden raus*».

8 août 2006

Lausanne – Inscription antisémite et croix gammée à la rue de la Barre, sur la boîte postale du Département de la formation de la jeunesse: «*cana = juden raus*».

9 août 2006

Tribune de Genève – Rubrique courrier de lecteurs

«*L'impunité d'Israël*» par Guy Birraux

«*Un autre pays se conduirait comme le fait Israël en ce moment, et il y aurait longtemps que l'ONU aurait envoyé des troupes pour faire cesser le génocide que l'état juif est en train de mettre en place*». (...) «*Quant à nos conseillers fédéraux qui baissent leurs culottes devant ce pays pour ne pas déplaire aux personnes de confession juive, j'ai honte pour eux, mais ce n'est pas nouveau, nos «Sept sages» ont l'habitude de se déculotter*».

10 août 2006

Le Nouvelliste – Rubrique courrier de lecteurs

«*Ce Liban que j'aime*» par Gilberte Favre

«*Si nous souffrons de voir le Liban martyrisé par les descendants des ex-victimes de la Shoah, notre honte est ...*»

11 août 2006

Genève – Dans le restaurant de l'aéroport de Genève-Cointrin, un employé de l'aéroport surprend une conversation à une table voisine entre deux de ses collègues: «*boycotter toutes les sociétés et produits juifs parce que les Juifs sont riches et envoient l'argent en Israël pour acheter des bombes*».

Une lettre de dénonciation a été adressée au Directeur général de l'aéroport.

11 août 2006

24 Heures – Rubrique vous avez la parole

«*Qu'attend-on pour intervenir?*» de Jean-Luc Geneux

«*De peuple opprimé lors de la Deuxième Guerre mondiale, Israël est devenu peuple prédateur et l'on trouve ça normal*».

14 août 2006

24 Heures – Rubrique vous avez la parole

«*Un artiste exemplaire*» par Colette Hein Vinard

«*Il me semble qu'Israël expérimente une sorte d'ego collectif de victime, certainement nourri par les pratiques religieuses qui entretiennent quotidiennement, au Mur des Lamentations, la mémoire des agressions subies depuis des millénaires*».

14 août 2006

Tribune de Genève – Rubrique courrier de lecteurs

«*Une guerre du mépris*» de Léon Meynet

«*Depuis trop longtemps Israël bafoue, au nom de son seul bon droit et avec la complicité des Etats-Unis, les règles de la Charte des Nations Unies. Et jouant tantôt de la culpabilité, au nom des camps d'extermination de la Deuxième Guerre mondiale, il argue que ce sont ses ennemis qui ne les respectent pas...*»

16-17 août 2006

GHI – Rubrique courrier de lecteurs

«*Pourquoi Israël reste impuni*» d'Hélène Hanna

«*Après l'holocauste, horrible épisode qui a eu pour conséquence de réunir le peuple juif d'une manière indéfectible, un réseau juif s'est installé partout, dans chaque pays, dans chaque institution traquant tout ce qui se dit afin de prévenir les actions futures contre le peuple juif. (...) «Je m'adresse aux juifs, l'holocauste est quelque soixante années derrière nous, allez-vous continuer à justifier l'injustifiable et jusqu'à quand? Car voyez-vous, l'histoire finira par raconter vos actions telles que vous les commettez et non telles que vous les expliquer.»*

18 août 2006

Le Nouvelliste – Rubrique forum des lecteurs

«*Lettre ouverte à Georges W. Busch*» de Naguy Khoury, éducateur, Beyrouth

«*John Bolton, votre représentant «sioniste» auprès de l'ONU, organisme que vous vous donnez la joie de castrer, a déclaré haut et fort: «Ce serait une erreur d'établir une équivalence morale entre les pertes civiles libanaises et israéliennes», autrement dit : nous sommes des «goïm», une sous-race qu'on peut exterminer à souhait, sans remords ni regret.»*

22 août 2006

Genève – Stéphane Radjavi a porté plainte suite aux propos négationnistes reçus dans sa boîte aux lettres, huit pages de déclarations antisémites, telles que:

«*Le mythe de l'Holocauste est obscène*», «*le journal d'Anne Frank est un faux*», «*Six millions de morts le sont-ils réellement?*».

Septembre 2006

Genève – Dans un Cycle d'Orientation, un élève relate une blague à son enseignant: «*Comment mettre 10 000 juifs dans une auto? – 2 devant, 2 derrière, et le reste dans le cendrier*».

Septembre 2006

Genève – «*L'invasion du Liban – et la réalité alors?*» par le Collectif Anti-Guerre
«*La violence appelle à la violence et votre défense de la violence d'Israël expose le monde entier à une violence normalisée qui sert de justificatif à une escalade qui amènera notre monde au bord du suicide collectif. Ce n'est pas à vous de hâter l'Apocalypse, ce n'est pas à vous de décider de la fin de notre monde aussi imparfait qu'il soit, vous n'avez pas le droit de condamner des milliards d'individus sous le fallacieux prétexte que vous seriez les « élus », les justes, les appelés et que nous serions les damnés juste bons à frire dans l'enfer que vous avez construit à nos dépends...»*

6 septembre 2006

Le Nouvelliste – Rubrique la griffe

«*Gott mit uns*» de Bernard Attinger

«*Et cet été, les soldats du «peuple élu» défendent leur «terre promise» à coup de massacres, appliquant leur loi du Talion...»*

Découvert le 1er décembre 2006

Forum du site www.cinemas.ch

Borat: «Un film d'une imbécillité feinte, forcée, dont le but caché est de faire passer le Message subliminal suivant: «les juifs sont vraiment des gens super» ou «Réalisé par un Juif pour défendre la cause juive». Donc du Spielberg dans la motivation mais de la merde dans la réalisation»

Le Pianiste «Que c'est triste! pauvres juifs!!! Pour quand un film sur la Palestine? Et sur les massacres commis par les juifs?(...) »

Munich: «pour ne pas faire un film à l'envers? Ce serait les soi-disant «terroristes» qui serait obligés de faire un acte stupide car ils se font exterminer par les juifs (les juifs qui utilisent le même système que le règne de leur ancien «collègue» nazi)»

Le Pianiste «Avec les moyens qu'on a actuellement, on pourrait faire un film neutre sur les tueries de Tsahal, l'armée israéliite, leurs incursions, leurs check-points aléatoires ainsi que leurs arrestations, comment ils détruisent les habitations des civils, leur méthodes de toujours s'en sortir quand ils flinguent un gosse devant les caméras de CNN. Bref, la soha version Israël, quoi.»

22 décembre 2006

Genève – Une personne a reçu dans sa boîte aux lettres un tract négationniste «Halte à l'embrigadement» et «chambre à gaz = mensonge»

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTES RECENSES EN SUISSE ROMANDE POUR L'ANNÉE 2006

| CATEGORIES | NOMBRE |
|----------------------------------|--------------------|
| Actes graves | 3 recensés |
| Actes sérieux | 19 recensés |
| Actes préoccupant et indicateurs | 45 recensés |
| Total | 67 recensés |

Rappel: Cette liste ne comprend que les actes en Suisse romande. Elle ne reprend pas les autres actes graves qui se situent en dehors du champ d'intervention de la CICAD, limité à la Suisse romande.

Nous constatons une faible décroissance du nombre d'actes par rapport à l'année 2005 qui s'explique par la diminution du nombre de dénonciations liée à la diffusion de tracts négationnistes.

Les chiffres se maintiennent à un niveau élevé. Cette expression d'hostilité à l'égard des Juifs trouve principalement son origine, pour l'année 2006, dans le conflit entre Israël et le Hezbollah de l'été 2006.

ANNEXE 2

quelques exemples dans les médias romands

Pourquoi cette rubrique?

Durant l'année 2006, les médias ont publié un certain nombre d'articles dont le contenu a retenu l'attention de la CICAD. En effet, elle a considéré que ces derniers reflétaient des opinions et amalgames douteux voire antisémites.

La CICAD a tenu à mettre ces articles, éditoriaux et courriers de lecteurs en exergue afin de ne pas banaliser ce genre de propos.

Février 2006

Tribune de Genève – Rubrique **l'Invité** Me Philippe Grumbach

«Les caricatures de Mahomet, prétexte à une campagne antisémite?».

Philippe Grumbach, Président de la CICAD a publié un article dans la Tribune de Genève du mardi 24 février 2006, à propos d'une rubrique «Annonce», parue dans ce même journal, mardi 14 février 2006.

Le contenu était clair: il s'agissait d'une invitation, ouverte à tous, à participer au concours international de caricatures, organisé par l'Iran, sur l'Holocauste.

«La publication de l'interview du dessinateur Farid Mortazavi, initiateur du concours international de caricatures sur l'Holocauste dans l'édition de la Tribune du 14 février nous interpelle.

La publication, à la suite de cette interview, d'une rubrique «Annonce» qui invite les participants du monde entier à envoyer leur œuvre est consternante, affligeante et fermement condamnée par la CICAD.

L'interview de Farid Mortazavi est choquante et indigne d'un quotidien de la qualité de la Tribune puisqu'il permet de promouvoir un concours à caractère antisémite qui fait des Juifs les boucs émissaires des caricatures danoises»

6 février 2006

L'Hebdo –Rubrique **la chronique de Jacques Pilet**

«Deux poids, deux mesures»

«La liberté d'expression? Elle devrait être totale lorsqu'un dessinateur assimile Mahomet au terrorisme, mais toutes nos législations dirigées contre le racisme et

l'antisémitisme mettent des limites très strictes dès que l'on touche à Israël. Un tribunal parisien n'a-t-il pas condamné le grand philosophe Edgar Morin pour avoir osé comparer le comportement de Tsahal dans les territoires occupés à celui de l'armée française pendant la guerre d'Algérie? Les religieux musulmans devraient, disons-nous, s'initier à l'humour. Sans doute. Mais l'exigeons-nous des évêques italiens ou espagnols qui tempêtent devant toute représentation ironique de la Vierge Marie ou de la Sainte Cène?»

Suite à cet article, **un courrier de lecteur** a été publié «*Deux poids, deux mesures... et un falsificateur*».

Jacques Pilet réagit au courrier de lecteurs dans l'Hebdo du 9 mars 2006 «*L'article incriminé accusait bel et bien l'armée israélienne. Edgar Morin se demandait comment les Juifs, victimes de tant d'inhumanité, pouvaient en faire preuve à leur tour en se détournant des horreurs commises? Question qui peut choquer certains, mais comment admettre que le simple fait de la poser entraîne une condamnation? Un tribunal acquitta Morin, un autre choisit de le punir. Débattre de ce jugement est parfaitement légitime.*»

6 avril 2006

Le Temps – Rubrique **analyse d'Alain Campiotti**.

«*Les Etats-Unis sous la coupe du lobby pro-israélien*»

L'article commence par «*Le pétrole ou les juifs...*» et il est dit: «*L'Irak était le plus clair et proche danger pour les Israéliens. Les soldats américains meurent, les contribuables paient pour une guerre qui multiplie les ennemis des Etats-Unis au même rythme que «les crimes» d'Israël contre les Palestiniens.*».

6 juillet 2006

L'Hebdo – Rubrique **la chronique de Jacques Pilet**

«*Face à un Etat voyou*»

«*Le gouvernement d'Israël se comporte comme celui d'un Etat voyou, pour reprendre le mot qu'applique la Maison-Blanche aux régimes honnis.*» «*La riposte à l'enlèvement de l'un de ses soldats dépasse toute mesure. Beaucoup d'Israéliens le pensent aussi. C'est la pire des guerres que Tsahal mène ces jours dans la bande de Gaza prétendument libérée il y a peu. Celle de l'humiliation totale.*».

«*Cette offensive contre le peuple palestinien n'a pas été déclenchée en réponse à un attentat terroriste. Son prétexte est la capture d'un tankiste posté à la frontière. Le caporal Shalit est en fait un prisonnier de guerre. En termes de droit international, réagir à cet acte par la punition collective des habitants de Gaza est évidemment une aberration. En termes moraux, une monstruosité.*»

6 juillet 2006

Tribune de Genève – Rubrique **l'Invité Hafid Ouardiri**

«*Halte au coup d'Etat d'Israël*»

«*...la machine de guerre israélienne commet un génocide contre le peuple palestinien à Gaza et ailleurs dans les territoires occupés...*»

«*L'Europe est en «vacances», il ne faut surtout pas la déranger et puis que peut-elle bien faire sans craindre de déplaire au pouvoir sioniste et à son cow-boy de protecteur (les tueurs à gages de bush)?*»

«Est-ce parce que ceux que le Palestinien a choisis en toute liberté ne plaisent pas aux dictateurs militaires de l'Etat hébreux».

Et la conclusion «Cessons d'être les complices des tyrans injustes par notre impuissance.»

20 juillet 2006

L'hebdo – Rubrique **la chronique de Jacques Pilet**

«Lettre aux libanais»

«En fait, Israël se moque de voir votre pays retourner au chaos comme il s'en moquait pendant votre guerre civile. Il utilise votre territoire pour affronter son pire ennemi, l'Iran.

«Comme dit votre premier ministre, «Israël accuse les autres de terrorisme alors qu'il le pratique lui-même dans les formes les plus dures...»

4 août 2006

La Tribune de Genève – Rubrique **courrier de lecteur**

«La guerre au Liban» de Liliane Glé

«A quoi sert l'ONU (ce machin comme disait le grand De Gaulle) incapable de faire cesser une guerre ou plutôt la destruction totale d'un pays. Il n'y a pas de pétrole au Liban, mais ce pays intéresse aussi bien Israël que l'Angleterre et les Etats-Unis. J'ai des souvenirs de la dernière guerre, ces villages français occupés, où pour un Allemand tué, 20 à 30 français étaient passés par les armes en représailles !».

7 août 2006

24 Heures – Rubrique **vous avez la parole**

«Une honte» de Alain Badoux

«Les dirigeants hitlériens, chiliens, argentins, serbes, etc. ont été accusés de génocide. Pourtant, ces gens n'étaient pas pires que ce «tout petit» président américain et ses vassaux israéliens». Et «Si j'étais musulman, je me porterais volontaire pour faire payer le prix fort aux Etats-Unis et à Israël.»

7 août 2006

Le Nouvelliste- Rubrique **forum de lecteurs**.

«Quel avenir pour Israël?» de Johann Häfliger

«L'horreur de l'holocauste nazi et l'admiration pour la contribution juive à la civilisation occidentale ne doivent pas nous empêcher de poser des questions par rapport à l'idéologie politico-religieuse du sionisme:.... L'implantation de l'Etat juif au Moyen-Orient, inspirée par le fondamentalisme sioniste et entreprise contre le gré et aux frais des habitants arabes, sa politique du sang et du sol, son idée de supériorité et le mépris subséquent profond par rapport au monde arabe et musulman,.... »

7 août 2006

Tribune de Genève – Rubrique **courrier de lecteurs**

«J'ai pleuré» de Denise Barrade

«Israël, cette belle revanche du peuple juif sur le destin et qui allait faire fleurir le désert. Le rêve est aujourd'hui anéanti et ne subsiste que le plus profond dégoût pour la politique israélienne du «le plus fort a toujours raison» et di «pousse-toi de là que je m'y mette».

7 août 2006

Le Matin – Rubrique **vous avez la parole**

«Honte à la communauté internationale» d'Alexandre Bernard

«...disproportion qui existe entre les attaques terroristes du Hezbollah et les attaques terroristes de l'armée israélienne, afin de ne pas offusquer l'Etat hébreu, qui, entre autres depuis le jackpot des fonds juifs, semble bien en mesure, à l'instar de son protecteur, de se permettre de faire ce qu'il veut.»

11 août 2006

Tribune de Genève – Rubrique **courrier de lecteurs**

«la Suisse comme Israël?» de Pierre Gharib

«Comme chacun le sait, notre pays n'est pas né de la colonisation –soutenue en 1917 par la Grande-Bretagne – de terres palestiniennes et l'application selon la loi de 1950 sur la «propriété des absents» légalisant la destruction de centaines de villages et la mainmise sur quelques millions d'hectares de terres, faisant des Palestiniens des «réfugiés» dans leur patrie.»

17 août 2006

Tribune de Genève – Rubrique **courrier de lecteurs**

«Tolérance» de Laurent Frey

«Les israéliens puissent «enfin» être en sécurité alors qu'ils étouffent depuis des décennies les populations arabes de la région, il est considéré comme normal que l'opération de nettoyage se poursuive au Liban...»

19-20 août 2006

Tribune de Genève – Rubrique **dialogue**, l'invité Réda Benkirane.

«Imprévisibilité, démesure, impuissance»

«Le prisme du «deux poids deux mesures», lui-même nourri du complexe de culpabilité surgi après le génocide des juifs par les Nazis, s'avère responsable de l'alimentation des tensions et de la poursuite du conflit».

26 août 2006

La Liberté – Entretien avec **Bernard Allaz**, curé de Saint-Aubin

«Il faut rendre visite à nos frères de Palestine»

«Les Palestiniens sont enfermés comme dans un camp de concentration entourés par un mur de séparation de 8m de hauteur, surplombé de miradors,...» et «A Bethléem, il ne reste plus que 30% de chrétiens, et les Israéliens facilitent leur émigration «car moins il y a de Palestiniens dans territoires, mieux c'est pour eux».

26 septembre 2006

Le Temps – Entretien avec le **Père Pierre Emonet**, rédacteur en chef de la revue «Choisir».

«L'ancien testament est plein de scènes inacceptables motivées par le zèle pour Dieu. Il y est dit: «Tu haïras ton ennemi.» et cet ennemi, c'est celui qui a une autre croyance.»

23 octobre 2006

Le Nouvelliste – Rubrique forum de lecteurs

«Comment être un vrai ami du peuple juif?» de Johann Häfliger

«Trouver un habitat juif assuré, en créant un Etat juif en Palestine» (...) «Israël continue à humilier le monde arabe et musulman et contribue ainsi à sa radicalisation et à l'accroissement du terrorisme menaçant sa propre sécurité et celle du monde occidental».

«L'antagonisme entre l'Allemagne et ses ennemis pendant les deux guerres mondiales, vit les arabes sympathiser avec l'Allemagne, ennemie des colonisateurs, bien que l'holocauste nazi augmentât drastiquement l'afflux conflictuel de juifs persécutés.»
«Le sionisme, aveuglant et destructeur, risque donc de précipiter ses propres adhérents dans un gouffre d'indicibles malheurs.»

26 octobre 2006

24Heures – Rubrique vous avez la parole

«Une indifférence scandaleuse». de Agneta Zuppinger

«Revenons à la réalité cruelle: les habitants de Gaza ne sont pas juifs mais Palestiniens, comme tout le monde le sait. Et de ce fait, il n'y a ni urgence ni besoin de secours...»

30 octobre 2006

24Heures – Rubrique réflexions invité Edmond Aubert

«Ah ! cet article 261 bis !»

«L'article 261 bis a été accepté par le peuple en septembre 1994. Rappelons que, dans son principe, il permet de punir ceux qui incitent à la haine ou à la discrimination raciale. Ce serait très bien s'il ne contenait pas aussi des dispositions créant une véritable justice d'exception et de vrais délits d'opinion. Plutôt que d'analyser ces dispositions, illustrons par un exemple ce que certains tribunaux en ont fait. Au printemps 1996, l'ouvrage de Roger Garaudy intitulé Les mythes fondateurs de la politique israélienne était saisi en pleine librairie et le libraire inculpé. Il n'est pas utile de se remémorer qui était Roger Garaudy. D'abord communiste, il se laissera gagner ensuite par une passion aussi généreuse que quasi obsessionnelle: celle du dialogue. Dialogue entre les philosophies, les religions, les cultures, les civilisations.»

4 novembre 2006

Le Courrier – Rubrique courrier de lecteurs

«La paix à quel prix?» de Bernard Van Baalen, Pasteur

«La paix au Moyen Orient aurait des graves conséquences économiques pour Israël: les contributions des juifs qui sont mal à l'aise de ne pas avoir fait leur «alya» (retour en Israël) risquent de ne plus alimenter un pays qui a un réel problème de pauvreté. L'émotion spirituelle est un excellent moyen de motivation pour récolter des fonds.»

ANNEXE 3

législation en Suisse

Art. 8 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse

1. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.
3. L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.
4. La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Art. 15 de la Constitution fédérale - Liberté de conscience et de croyance

1. La liberté de conscience et de croyance est garantie.
2. Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté.
3. Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux.
4. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.

Art. 261bis du Code pénal suisse

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

34. Communiqué du
Département fédéral
de justice et police
– 17 août 2005

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

Tribunal fédéral. Cour de cassation pénale du 27 mai 2004 - extrait**DISCRIMINATION RACIALE. NOTION DE PUBLICITÉ. CHANGEMENT DE JURISPRUDENCE. RÉUNION SUR INVITATION. CP 261bis**

Les propos ou les comportements qui, directement ou indirectement, portent atteinte à la dignité d'autres êtres humains en raison de leur appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion déterminée ne sont pas acceptables dans un Etat de droit et sont dès lors, à ce titre, déjà condamnables. A l'exception du comportement décrit sous CP 261bis al. 5, le législateur a toutefois considéré que, pour être punissables, ces comportements et ces propos devaient avoir été adoptés ou tenus publiquement, la poursuite étant ainsi exclue lorsque les actes considérés avaient été commis dans un cadre strictement privé. La notion de publicité au sens de l'art. 261bis CP doit dès lors être définie en fonction de cette distinction et en se référant au bien protégé par la loi, soit la dignité humaine. De cela résulte que doivent être considérés comme publics tous les comportements ou les propos qui n'ont pas été adoptés ou tenus dans un cadre privé.

Jusqu'à ce jour, la jurisprudence en matière de publicité a accordé une importance décisive au nombre de personnes auxquelles les propos étaient adressés.

Doivent être considérés comme d'ordre privé les propos qui se limitent au cercle familial, à un cercle d'amis, ou à un groupe d'individus liés par des liens personnels ou unis par une relation de confiance particulière.

Le fait que les participants soient unis par une idéologie commune ne suffit pas à affirmer le caractère privé d'une réunion. Il ne suffit pas non plus qu'une assemblée soit destinée à un public déterminé, avec contrôles des entrées. L'art. 261bis CP entend également empêcher que des opinions racistes soient renforcées et répandues dans des milieux déjà acquis à de telles idées.

Modification de la Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI)**LUTTE CONTRE L'INCITATION A LA VIOLENCE ET LE HOOLIGANISME³⁴**

La lutte contre l'incitation à la violence et contre la violence lors de manifestations sportives doit être renforcée à l'avenir. Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux modifications législatives et l'a ensuite transmis au Parlement.

Le Conseil fédéral entend lutter plus fermement contre le phénomène du hooliganisme tout en améliorant les possibilités de saisir les outils de propagande incitant à la violence. Les dispositions proposées en la matière s'opposent à toutes les formes d'incitation à la violence contre les personnes ou d'atteinte aux biens et à la propriété, qu'elles soient issues de l'extrême droite, de l'extrême gauche ou d'autres milieux. Les modifications proposées viendront compléter la Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI).

Mesures contre les hooligans notoires

Au cœur des mesures proposées visant à lutter contre le hooliganisme figure la possibilité de centraliser la saisie de données sur des délinquants notoires faisant usage de la violence lors de manifestations sportives. En complément de cette banque de données nationales, la LMSI se verra enrichie, en vue de l'édition 2008 du Championnat d'Europe de football organisé en Suisse et en Autriche, de mesures préventives. Ces mesures permettront d'empêcher aux hooligans notoires de participer à des manifestations sportives.

L'interdiction de pénétrer dans un périmètre déterminé, la limitation de départ à l'étranger, l'obligation de se présenter à la police et une garde à vue de 24 heures au maximum contribueront à éviter des affrontements violents lors des manifestations sportives. Ces mesures devront être utilisées dans cet ordre croissant de sévérité. Une mesure plus sévère sera appliquée si la mesure précédente n'est pas respectée ou n'a aucune chance de l'être.

Validité limitée jusqu'à fin 2008

Au cours de la séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a également pris connaissance des résultats de la consultation sur les mesures supplémentaires, qui s'est achevée le 24 juin 2005. Il ressort de celle-ci que les mesures proposées recueillent un large soutien, comme ce fut déjà le cas de la banque de données. Ces mesures, qui sont considérées comme indispensables à un bon déroulement de l'Euro 08, verront la validité de leurs bases légales limitée à fin 2008. Ainsi, les doutes exprimés par certains experts seront pris en compte quant à la compétence de la Confédération de statuer sur l'interdiction de pénétrer dans un périmètre déterminé, l'obligation de se présenter à la police et la garde à vue.

Le Conseil fédéral clarifiera, en temps utile, si les mesures en question peuvent être définitivement intégrées dans le droit fédéral, comme le souhaitent les cantons, ou reléguées au niveau du droit cantonal (p. ex. au moyen d'un concordat).



Coordination intercommunautaire **contre l'antisémitisme** et la **diffamation**

40, rue du Stand – Case Postale 5020 – 1211 Genève 11

Tél. 022 321 48 78 – fax: 022 321 55 28 – cicad@cicad.ch – www.cicad.ch

© CICAD 2007